

Mag' AGGLO 20

JUILLET 2022 Le magazine de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

MEUSE
GRAND
SUD Communauté d'Agglomération
Bar-le-Duc Sud Meuse



P.14 L'agglo à vos côtés

La santé reste un défi pour les territoires

P.8 ILS FONT L'AGGLO

Les Éco-défis des commerçants et artisans : le 1^{er} bilan

P.20 À DÉCOUVRIR

La Fondation du patrimoine, actrice majeure de l'attractivité du territoire

P.22 À DÉCOUVRIR

C'est quoi le budget ?



La démographie médicale est au cœur de mes préoccupations. Nous avons besoin sur nos territoires d'une offre de santé qui réponde aux besoins de la population en termes de médecins généralistes ou spécialistes, d'infirmiers, de kinésithérapeutes...

Cette pénurie de professionnels de santé est ressentie sur l'ensemble du territoire national, pas uniquement en Meuse et sur le territoire de l'Agglomération. Il s'agit avant tout d'une question qui doit être traitée et réglée sur le plan national. En effet, l'exercice de la médecine est libéral et rien n'impose aux professionnels de santé de s'installer à tel ou tel endroit. Par ailleurs, la mise en place du numerus clausus (nombre de personnes autorisées à exercer une fonction ou à se présenter à un

concours) dans les années 1960 a provoqué une raréfaction, notamment, des médecins généralistes.

C'est pourquoi parfaitement consciente du problème, j'ai engagé la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, en concertation avec les professionnels de santé, sur une politique visant à encourager les professionnels de santé à s'installer sur notre territoire. L'exercice des métiers de la santé a beaucoup évolué ces dernières années. Nous mettons tout en œuvre à la fois, pour proposer des conditions de travail attractives, renforcer la diversité de l'offre de soins au travers de l'accompagnement et pour créer des Maisons de Santé Pluridisciplinaires. Trois grandes actions ont été mises en place :

- **déployer des Maisons de Santé Pluridisciplinaires afin de disposer**

de conditions de travail attractives pour nos professionnels de santé ;
 - **attirer de jeunes professionnels de santé en mettant à leur disposition un centre de formation adapté ;**
 - **faire découvrir notre territoire, sa qualité de vie, les activités sportives et culturelles, à de nouveaux professionnels de santé qui recherchent une mobilité.**

Ce numéro du *Mag'Agglo* revient sur les actions déployées pour vous permettre d'accéder à une offre de soins de qualité sur le territoire.

**Martine Joly,
Présidente
de la Communauté
d'Agglomération
Meuse Grand Sud**

SOMMAIRE

P.4



L'AGGLO ET VOUS
Sur les réseaux

P.6



PORTRAIT DE COMMUNE
La commune de Tannois

P.8



ILS FONT L'AGGLO
Les Éco-défis des commerçants
et artisans : le 1^{er} bilan

P.10



L'AGGLO À VOS CÔTÉS
Économie : favoriser l'implantation
et le développement du territoire

P.14



L'AGGLO À VOS CÔTÉS
La santé reste un défi pour les territoires

P.18



L'AGGLO À VOS CÔTÉS
Budget 2022

Mag'AGGLO

ÉDITEUR : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud - 12, rue Lapique 55000 BAR-LE-DUC. **DIRECTEUR DE PUBLICATION** : Martine JOLY - Présidente de la Communauté d'Agglomération **RÉDACTEURS** : service communication (S. TURAN - communication@meusegrandsud.fr) ont collaboré à ce numéro les services communautaires, E. SERRIERE, stagiaire **PHOTOS** : service communication (S.MIKAELIS) et les services. **CRÉATION GRAPHIQUE** : @agencescoopcommunication - 12986-MEP **IMPRESSION** : InterPrint **DÉPÔT LÉgal N° ISSN** : 2270-2679 • à parution **DISTRIBUTION** : La Poste.

laisser place
pour PEFC
mis par
l'imprimeur



Sur les réseaux

Instagram

@meusegrandsud



La Barroise

La nouvelle saison 2022 de la salle multifonction « La Barroise » débute avec des concerts variés et des salons divers : Patrick Bruel, Zaz, Roch Voisine, Hubert-Félix Thiéfaine, Aldebert, Laurent Gerra, salon du vintage et retro gaming, salon de l'Habitat et du Développement durable.

Facebook

@Musée barrois



Musée barrois

Les coulisses du musée

Le Musée barrois expose à l'international avec le prêt du tableau « Médée » au musée de Skagen au Danemark. Le tableau d' Aimé Morot est présenté du 13 mai au 18 septembre lors de l'exposition « Krøyer et Paris ».



Facebook

@Médiathèques communautaires
Sites de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois



Médiathèques Meuse Grand Sud

Le samedi 6 avril dernier, les médiathèques Meuse Grand Sud ont organisé une grande chasse aux œufs pour les enfants de moins de 10 ans, avec des ateliers de bricolage, jeu et coloriage.

Facebook

@Cim/Conservatoire Intercommunal de Musique



Cim/Conservatoire Intercommunal de Musique

La première édition du festival « Guitares en Jeux » organisé par l'ACDIM en partenariat avec le Cim (Conservatoire Intercommunal de musique de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud) a eu lieu du 19 mars au 2 avril. Au programme : des conférences, des expositions et de nombreux concerts notamment avec Soul Cages Trio Jazz, Gaëdic Chambrier et Bernard Revel.



Twitter

@meusegrandsud

Le premier comité de gouvernance du Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique a eu lieu le 11 février dernier. Ce comité regroupe plusieurs partenaires : la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, le Pays Barrois, la Préfecture de la Meuse, la Direction Départementale Territoriale de la Meuse, la Région Grand Est, le Département de la Meuse, la Copary et les Portes de Meuse.



Sur le territoire

Vu sur
PTV

Vu sur Puissance TV

La 18^e édition du « Festi'cuivres » a eu lieu du 28 janvier au 6 février 2022. Les amateurs de jazz ont pu profiter de concerts pendant trois jours. C'est le groupe amateur bragard Phil' Jazz Band qui a clôturé la programmation sur le territoire de Bar-le-Duc.



Vu dans
L'EST RÉPUBLICAIN



Vu dans **L'Est Républicain**
Programme « Action Cœur de Ville » :
le logement parmi les priorités de la
Communauté d'Agglomération
Meuse Grand Sud.

la **gazette**
des communes

La Gazette des Communes cite la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud pour la mise en place de formations auprès du personnel, une heure d'apprentissage aux gestes de premiers secours grâce à la réalité virtuelle pour répondre à la circulaire interministérielle d'octobre 2018.



Vu dans
L'EST RÉPUBLICAIN



Vu dans L'Est Républicain

La piscine de Bar-le-Duc en jaune pour fêter les cent jours avant le passage du Tour de France des Femmes avec Zwift.

f

Facebook

@Les Plus Beaux Détours de France



La Ville de Bar-le-Duc dans la 24^e édition du guide « Les 100 Plus Beaux Détours de France ».

La commune de TANNOIS

Tannois est un petit village du sud meusien situé en pied de coteau sur la rive gauche de l'Ornain, à une altitude moyenne de 210 mètres, entre Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois.

Côté Histoire

Dès le X^e siècle, de nombreuses tanneries s'installent dans le village qui porte alors le nom de *Tannumt*. Au XVI^e siècle, il est administré par un Maire et des Échevins.

Dépendant du diocèse de Toul, il est érigé en cure en 1696 par l'évêque de cette ville, Monseigneur de Bissy. Par la suite, le village changera de nombreuses fois de nom : *Tennoi* (1321), *Taneyu* (1402), *Tanoy* (1700) ou encore *Tanetum* (1756). En patois, Tannois se prononçait Tannoé.

Après avoir souffert des invasions de 1814 et 1815, la commune est occupée par les Allemands entre 1870 et 1871.

Côté patrimoine

Le Château de Tannois

C'est en 1530 que François de Saint Grin commence sa construction. À la fin du XVII^e, ce château et la seigneurie passèrent à Gabriel de Roseaux, brigadier des armées du Roi. La propriété sera complètement remaniée en 1878 par son propriétaire d'alors, Monsieur Charles Varinot, célèbre entrepreneur ferroviaire de la fin du XIX^e siècle.

Jusqu'à aujourd'hui, de nombreuses

familles ont repris possession du château. En 2003, Monsieur Troisi devient propriétaire et le restaure en profondeur pour y installer les bureaux de ses sociétés de téléphonie. Il sera vendu en 2006. Il est désormais possible de louer le château pour des événements divers.

Le belvédère de Tannois

Situé à 300 mètres d'altitude, cette croupe partiellement enherbée domine le village et la vallée de l'Ornain. Le 3 avril 1949, les scouts de Ligny-en-Barrois ont installé la croix du belvédère de Tannois. Elle mesurait cinq mètres de hauteur, et était taillée dans un beau chêne offert par un marchand de bois des environs. Malheureusement, des vandales l'ont tronçonnée en 1980 et la commune en a réinstallé une sur le même socle, qui est celle qu'on voit aujourd'hui.

Des associations pour une commune dynamique

Essentielles pour animer la vie communale, Tannois compte 4 associations :

- « La Tannoisienne » : animations et divertissements à Tannois,
- « Club Gym Détente »,
- AICA de chasseurs de Tannois,
- « Jay'dance ».



3 ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS



Salle des fêtes



Terrain de jeux
(situé au belvédère de Tannois)



Château de Tannois

PORTRAIT DE COMMUNE



Le conseil municipal

Marie-France BERTRAND, Maire
Evelyne CUNY, 1^{er} Adjointe
James ESTIEZ, 2^e Adjoint
Laurent CALME, 3^e Adjoint
Alain DILLENSCHNEIDER, Conseiller municipal
Sylvie NIVELET, Conseillère municipale
Geneviève FEUTRY, Conseillère municipale
Isabelle PERONNE, Conseillère municipale
Pierre PERIQUET, Conseiller municipal
Marcel RIVAS, Conseiller municipal
Frédéric VOLTZ, Conseiller municipal



L'AGGLO À VOS CÔTÉS

- Le transport scolaire : 30 élèves ont été transportés en 2020.
- Les aides dans le cadre PME-TPE : une entreprise a bénéficié d'une aide.
- La culture : 1 enfant de la commune est inscrite au CIM/CLEM. Et 12 emprunteurs à la médiathèque.
- Les déchets : ramassage des ordures ménagères, du tri sélectif et du verre. Collecte des encombrants sur rendez-vous.
- Assainissement des eaux usées : création d'un réseau

d'assainissement collectif avec transfert des eaux usées vers Longeville-en-Barrois (raccordement sur système d'assainissement de la Héronnière).
Montant de l'opération (travaux + frais annexes) : 1 580 000 € HT. Mise en service : mai 2018.

- Eau potable : renouvellement du réseau de distribution d'eau potable et du groupe de surpression.

Montant de l'opération (travaux + frais annexes) : 743 000 € HT.

MAIRIE - Infos pratiques



17 bis Grande Rue 55000 Tannois
Email : mairiedetannois@orange.fr
<http://tannois.free.fr/>
Tél. 03 29 79 18 08

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi de 16h à 19h.
Mercredi de 16h à 18h.
Jeudi de 10h30 à 12h.

La mairie peut être contactée par téléphone :

Lundi de 14h à 19h.
Mardi de 8h30 à 12h.
Mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h.
Jeudi de 8h30 à 12h.



La carte d'identité de Tannois

Intercommunalité : l'une des 33 communes membres de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Altitude : Min. 194 m / Max. 354 m

Superficie : 13,34 km²

Nom des habitants : Tannoisiens, Tannoisiennes

Démographie : 414 (2019) INSEE

DÉCOUVREZ PLUS
DE PHOTOS



ILS FONT L'AGGLO



Les Éco-défis des commerçants et artisans : le 1^{er} bilan

Une opération a été lancée en 2021 par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, pour valoriser la démarche de développement durable des artisans et commerçants sur le territoire.

L'opération « Éco-défis » consiste à valoriser par l'obtention d'un label « Éco-défis des artisans » les entreprises artisanales et les commerces du territoire qui mettent en œuvre des actions concrètes en faveur de l'environnement.

Pour prétendre au label « Éco-défis », artisans et commerçants devaient réaliser trois défis, comme favoriser la réduction et la bonne gestion des déchets sur une durée d'un an.

Un accompagnement a été fait par la

Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour l'aide à la réalisation des défis et la préparation du dossier de labellisation.

Le bilan de la 1^{re} année

Pour cette 1^{re} année, les rencontres avec les entreprises ont eu lieu dès le début d'année 2021, puis l'opération « Éco-défis » a été ralentie par le contexte sanitaire (3^e confinement) pour repartir de plus belle jusqu'à juillet 2021.

Le comité de labellisation, composé des membres du comité technique et des partenaires de l'opération, s'est tenu le 22 novembre 2021. Celui-ci a consisté en la vérification de la bonne réalisation des défis au moyen de pièces justificatives : photos, factures, devis, attestations...

Une **cérémonie de labellisation** a eu lieu le 15 décembre 2021, l'occasion de féliciter les lauréats et de les mettre à l'honneur.



Prospection : principaux canaux et résultats

Au 1^{er} janvier 2021 : 595 entreprises enregistrées à la CMA 55 sur le territoire de Meuse Grand Sud, dont 286 entreprises « cibles » (en fonction des activités).



Prospection téléphonique : environ 60 entreprises contactées

1. Engagement dans le label et défis choisis

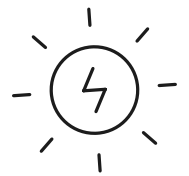


15 entreprises ont été rencontrées dans le cadre de l'opération

11 entreprises ont signé la charte (objectif de 10 labellisés)
Taux d'engagement dans le label / entreprises rencontrées : 73 %



101 défis ont été réalisés au total

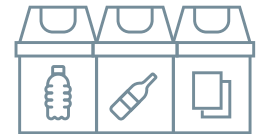


Les trois défis les plus sélectionnés :

- > « Tri des déchets » x 9
- > « Réduction des sacs et emballages clients » x 8
- > « Optimisation de l'éclairage (matériel) » x 10

Les trois catégories de défis les plus sélectionnées :

- > « Déchets » x 10
- > « Énergie » x 11
- > « Sensibilisation » x 6



2. Prestations « développement durable » complémentaires sur le territoire de Meuse Grand Sud

Les motivations des participants

Pour cette 1^{re} édition, les entreprises rencontrées se sont montrées intéressées par le label. Les motivations principales sont diverses pour entrer dans le label Éco-défis :

- > Certaines entreprises recherchent un outil de valorisation accessible (car gratuit) pour valoriser leur démarche déjà engagée.
- > D'autres y voient l'opportunité de déclencher l'engagement de l'entreprise dans le développement durable.
- > Quelques entreprises avaient des besoins très précis sur l'environnement et des investissements en prévision ou en cours de réalisation au moment de la rencontre.

Enfin, la dynamique des visites terrains rendue possible par le déploiement du label sur le territoire a permis de détecter des projets nécessitant un besoin d'accompagnement et/ou éligibles à des dispositifs de financement pour lesquels la CMA 55 accompagne pour concrétiser ces projets dans le cadre de son offre de service PASS DURABLE.



Avec le soutien de



ÉCONOMIE :

Favoriser l'implantation et le développement du territoire

L'économie constitue une priorité d'investissement pour la Communauté d'Agglomération parce qu'elle permet de maintenir et de créer des emplois sur le territoire. Depuis 2017, la collectivité accompagne les entreprises par des aides directes, un accompagnement technique et financier, un accompagnement de recherche de financements. Des partenariats ont été réalisés avec la Région Grand Est, le GIP Objectif Meuse, le Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, Meuse Attractivité et la plateforme Initiative Meuse pour soutenir l'activité économique du territoire.

1. Les dispositifs d'aides aux entreprises

Les dispositifs d'aides aux Petites et Moyennes Entreprises ainsi qu'aux artisans et Très Petites Entreprises sont mis en place depuis 2017. La collectivité accompagne les entreprises à :

- l'aide à la réalisation de travaux ;
- l'aide à l'acquisition de matériels et d'équipements ;
- la digitalisation des entreprises.

Le dispositif a permis d'apporter 392 978 € d'aides directes à 90 entreprises du territoire, notamment 48 entreprises à Bar-le-Duc, 10 entreprises à Ligny-en-Barrois

et 32 entreprises situées dans les autres communes de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud ont bénéficié de 159 609 €.



PLUS D'INFORMATIONS :
MEUSE GRAND SUD
CONTACT : MARIE-ANGE
MAROT 03 29 79 56 00



2. Les aides de l'Etat

La Communauté d'Agglomération a mobilisé 120 000 € pour le soutien à la modernisation des commerces !

L'objectif : maintenir, développer et revitaliser le commerce, l'artisanat et les services sur le territoire.

C'est pourquoi, le soutien de l'État dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) était primordial. Une aide qui permet aux petites entreprises locales de s'adapter aux mutations de leur environnement et d'assurer à plus long terme le maintien et le développement d'activités économiques saines sur le territoire, ainsi que le maintien et le développement de l'emploi.

À ce jour, la collectivité a apporté une aide de 76 107 € à différents commerces, notamment : Epil' et Face, Pause Coiffure, Boucherie Dupuis, Ma Jolie Crèmerie, Boucherie François, Bijouterie Les 2 Barbeaux, salon Évolutif, salon LaureArt Coiffure, Planète Bières, Au Palet d'Or by Marie, Bistro Saint Jean, Qipao, Branche Mode, Bonaventure, Shaky Milky, la Fée Tout, O'Naturel, Boulangerie Millot.

Plus d'informations : <https://www.objectifmeuse.org/aides/>

3. Des partenariats pour mieux accompagner les entreprises et les porteurs de projets

En soutenant les entreprises, les élus communautaires et les partenaires souhaitent conforter le tissu économique local et ainsi participer au maintien et à la création d'emploi, et plus globalement, à l'attractivité du territoire.

-> Mutualisation des moyens avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie

Une nouvelle convention de mutualisation de moyens a été mise en place entre la Communauté d'Agglomération et la CCI.

Objectif : mutualiser les moyens sur les postes de développeurs économiques, pour bien accueillir, étudier les dossiers des artisans et porteurs de projets, les orienter au mieux en termes de projets, de financement ou de locaux. En 2021, la mise en commun des moyens a permis la création d'un poste de Manager de Centre-Ville pour le développement du centre-ville à Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois.



LES PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ACTIVITÉ 2020



34 créations ou reprises d'entreprises accompagnées.



271 000 € de prêts d'honneur engagés, avec une moyenne de 7 970 € par projet.



3 202 618 € de prêts bancaires mobilisés par les entreprises soutenues.

Effet de levier des prêts d'honneur sur les prêts bancaires : 7,4 (7,4 euros de financement bancaire pour 1 euro de prêt d'honneur accordé).

Taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées ou reprises : 93 %.

65 emplois directs générés ou maintenus dès la création ou la reprise.

QUEL EST LE PROFIL DES PORTEURS DE PROJETS ACCOMPAGNÉS ?



50 % des créateurs aidés sont sans emploi.



28 % des porteurs de projet sont des femmes.



68 % des interventions des plateformes concernent des créations ex nihilo.



32 % des interventions des plateformes concernent des reprises sont d'entreprises.



CHIFFRES-CLÉS

34 entreprises financées

271 000 € de prêts

65 emplois créés ou maintenus

Noémie Nicolas-Briey : la manager de Centre-Ville et Territoire.

Sa mission est de créer un véritable réseau d'échanges et de réflexion autour de développement des commerces du centre-ville. Le manager est un relais sur le terrain entre le monde du commerce et les élus. Elle va à la rencontre des commerçants et artisans du centre-ville mais vous pouvez aussi la solliciter dans le cadre d'un investissement, d'un projet ou simplement la rencontrer, n'hésitez pas à la contacter au : 06 79 15 38 24 ou par mail n.nicolas@meusehautemarne.cci.fr

Le bilan d'activité du manager de commerce, en quelques chiffres :

- plus de 130 commerçants-artisans rencontrés et informés individuellement ;
- 50 accompagnements individuels : transition numérique, transition écologique, aides aux TPE/PME, aides diverses de la Région...,
- 14 porteurs de projets : six ont ouvert, huit sont toujours accompagnés.

-> Projet de société foncière de revitalisation en lien avec « J'ouvre mon commerce »

Actuellement, une étude est menée par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud sur la faisabilité de créer une société d'économie mixte, c'est-à-dire une société foncière,

afin de porter des investissements, comme l'acquisition de commerces vacants ou non, dans des espaces stratégiques de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois.

L'objectif collectif est de lutter contre la vacance persistante de certaines surfaces du centre-ville. Ainsi, en étant propriétaire de certains locaux, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud pourra être un levier à l'implantation d'activité en centre-ville en proposant des commerces à des loyers abordables.

Par ailleurs, si des locaux sont acquis, ils pourraient bénéficier du dispositif « J'ouvre mon commerce » de la CCI qui vise à accompagner l'implantation de nouveaux porteurs de projets.





-> Avec Initiative Meuse pour soutenir les porteurs de projet

Initiative Meuse est le premier acteur associatif pour l'accompagnement et le financement de la création et de la reprise d'entreprises sur le territoire.

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud participe au financement de la plateforme afin de proposer aux porteurs de projet qui souhaitent s'installer sur le territoire un prêt à taux zéro. Elle soutient les porteurs de projet par un prêt d'honneur qui permet de mobiliser des financements bancaires et propose un accompagnement par un tuteur (un chef d'entreprise).

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Les ouvertures de commerces

La politique pour redynamiser le territoire porte ses fruits. De jeunes et dynamiques commerçants se sont lancés dans cette belle aventure.

> Game Bar

28 rue des Romains à Bar-le-Duc
Contact : 06 02 02 75 84
Création (rcs) : février 2021

> Aqualmi Piscine

37 boulevard de La
Rochelle à Bar-le-Duc
Contact : 03 26 73 57 57
Création (rcs) : février 2021

> VTC Performance

9 rue du Lieutenant
Vasseur à Bar-le-Duc
Contact : 07 68 50 96 11
Création (rcs) : février 2021

> La Mouss' Barisienne

19 place Reggio à Bar-le-Duc
Contact : 07 57 45 60 10
Création (rcs) : février 2021

> Exo 55

15 rue André Maginot à Bar-le-Duc
Contact : 06 16 66 22 52
Création (rcs) : juin 2021

> Le Madine by Terry & Angie

15 rue des Minimes à Bar-le-Duc
Contact : 09 85 06 25 18
Création (rcs) : mai 2021

> Creat'her Studio

116 boulevard de La
Rochelle à Bar-le-Duc
Contact : contact@
creatherstudio.com
Création (rcs) : juillet 2021

> Mado et les Autres

38 rue Jean-Jacques
Rousseau à Bar-le-Duc
Contact : 03 29 91 45 97
Création (rcs) : juillet 2021

> New's Pizza

57 rue Jean-Jacques
Rousseau à Bar-le-Duc
Contact : 03 29 45 65 33
Création (rcs) : septembre 2021

> La Lunetterie du Boulevard

72 boulevard de La
Rochelle à Bar-le-Duc
Contact : 03 55 12 01 37
Création (rcs) : septembre 2021

> L'Atelier du Barrois

5 rue Leroux à Ligny-en-Barrois
Contact : 06 26 07 32 37
Création (rcs) : avril 2021

> La Boîte aux Trésors

14 rue Leroux à Ligny-en-Barrois
Contact : 06 02 60 68 25
Création (rcs) : juin 2021

> DMZ Racing

10 chemin de la Fontaine à Guerpont
Contact : 06 87 51 90 97
Création (rcs) : juillet 2021

Déménagements :

> Galerie le Matou

72 bis boulevard de La
Rochelle à Bar-le-Duc
Contact : 06 75 73 41 09
Déménagement (rcs) : juin 2021

> Cannelle

45 rue Jean-Jacques
Rousseau à Bar-le-Duc
Contact : 09 86 50 62 50
Déménagement : août 2021



LA SANTÉ reste un défi pour les territoires

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, comme la plupart des territoires ruraux, est préoccupée par le manque d'accès aux soins de proximité.

En cause, les départs à la retraite massifs des médecins établis à la fin des années 1970 et le niveau insuffisant du *numerus clausus*, c'est-à-dire le nombre d'étudiants en médecine accédant à la 2^e année, pendant les années 1990. Aujourd'hui, ce sont près de huit millions de Français qui vivent dans un désert médical et ne peuvent consulter plus de deux fois par an un praticien. C'est pourquoi, les élus de la Communauté d'Agglomération Meuse

Grand Sud ont pris le problème à bras-le-corps pour trouver des solutions.

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud et les Villes de Barle-Duc et de Ligny-en-Barrois solidaires face aux problèmes

L'objectif est d'encourager les professionnels de santé à s'installer sur notre territoire. L'offre de soins a beaucoup évolué ces dernières années, notamment avec les nouvelles technologies. Pour cette raison, les trois collectivités mobilisent leurs efforts pour proposer des conditions de travail attractives, renforcer la diversité de l'offre de soins par de l'accompagnement

et pour créer des Maisons de Santé Pluridisciplinaires.

Dans cet axe, trois grandes actions ont été mises en place :

- le déploiement de Maisons de Santé Pluridisciplinaires afin de disposer de conditions de travail attractives pour les professionnels de santé ;
- l'attraction de jeunes professionnels de santé en mettant à leur disposition un centre de formation adapté ;
- la promotion du territoire, sa qualité de vie, les activités sportives et culturelles auprès de nouveaux professionnels de santé qui recherchent une mobilité.



1. La Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de la Côte Sainte-Catherine

Actuellement installée au 5 allée de Bourgogne (Côte Sainte-Catherine), la future Maison de Santé Pluridisciplinaire sera située à proximité de l'EHPAD « La Sapinière », boulevard des Flandres, dont l'ouverture est prévue pour le début de l'année 2024.

Elle accueille les trois plus jeunes médecins du territoire, 3 médecins généralistes. L'équipe vient de se renforcer par l'arrivée de 7 infirmières libérales, 4 masseurs-kinésithérapeutes et 1 pharmacien. Le projet de santé ayant été labellisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en décembre 2021, la Ville de Bar-le-Duc a mobilisé des moyens financiers et techniques pour permettre l'installation d'un bâtiment modulaire provisoire afin d'accueillir un médecin généraliste et un psychiatre.

2. La Maison de Santé Cœur de Ville

Connue en tant que la Maison de Santé de Theuriet, elle est labellisée depuis 2017. Le nouveau projet de santé a été validé par l'ARS en décembre 2021. Elle va évoluer vers une nouvelle MSP Cœur de Ville qui permettra de regrouper les professionnels de santé du centre-ville et de la Ville-Haute pour éviter qu'ils exercent de manière isolée.

Une enquête a été réalisée auprès des professionnels de santé afin de connaître leurs besoins immobiliers et évaluer la superficie nécessaire.

La collectivité et les élus souhaitent une ouverture de cette nouvelle Maison de Santé pour 2024.

La structure permettra d'accueillir :

- 10 médecins généralistes,
- 1 infirmière ASALEE,

- 1 psychomotricienne,
- 1 chirurgien-dentiste,
- 1 orthophoniste,
- 2 masseurs kinésithérapeutes.

Toutefois, le projet intéresse d'autres professionnels, notamment 1 psychiatre, 1 médecin de réadaptation, 2 psychologues, 1 coach en sport adapté, qui pourraient rejoindre la structure dans l'avenir.

3. La Maison de Santé pluridisciplinaire de Ligny-en-Barrois

Elle a ouvert ses portes en 2021, le projet a été mis en place par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud en concertation avec les professionnels de santé de Ligny-en-Barrois. Elle est composée de :

- 4 cabinets médicaux,
- 1 cabinet dentaire,
- 1 espace kinésithérapeute,,
- 3 cabinets d'orthophonie,
- 1 cabinet de sage-femme,
- 1 cabinet infirmier,
- 1 secrétariat.

Des cellules sont encore disponibles pour plusieurs activités médicales : médecins généralistes et spécialistes, orthophonistes, infirmiers, psychologue..., et l'espace kinésithérapeute quant à lui recherche un kinésithérapeute pour agrandir son équipe.

Les étapes à respecter dans la mise en place d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire

Comprendre la constitution d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire : un long processus qui ne dépend pas que des collectivités !

• **Faire un diagnostic territorial et réaliser une étude de faisabilité.** Une phase importante et obligatoire qui permet de prendre en compte les données sociodémographiques (nombre d'habitants, âges, professions, chômage), les caractéristiques de la population, les données épidémiologiques, comme le taux de mortalité ou les affections de longues durées.

• **Rédiger le projet de santé.** Il doit décrire les relations de la Maison de Santé avec l'ensemble des services sociaux, médico-sociaux, structures sanitaires, associations... Et prévoir également les facilités d'accès aux soins. Point essentiel, il doit être validé par l'Agence Régionale de Santé.

• **Trouver un local, un élément essentiel dans le projet qui est réalisé par la Communauté**



communautaires ont défini comme prioritaire l'accès aux soins sur le territoire et interviennent sur la construction des bâtiments qui nécessitent préalablement une co-construction avec les professionnels de santé.

4. Attirer de jeunes et nouveaux professionnels de santé : un enjeu sur lequel la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud et les élus sont engagés avec la Maison des Étudiants et Professionnels de Santé.

La Maison des Étudiants et Professionnels de Santé est un projet qui va servir plusieurs objectifs :

- un lieu d'hébergement pour les étudiants en stage ;
- une solution d'hébergement pour les remplaçants ;
- un lieu de rencontres pour les étudiants et les professionnels de santé, d'échanges et de transmissions de savoirs ;
- un projet innovant afin de rendre le territoire plus attractif.

Dans le pôle « formation » destiné aux étudiants et professionnels de santé du territoire, il est prévu de trouver :

- un amphithéâtre de 150 places ultra connecté afin de permettre l'interactivité lors des formations ;
- un espace de coworking ;
- un laboratoire de simulation comportant une chambre d'hôpital équipée avec : un mannequin connecté, un bureau de consultation et une salle de débriefing ;
- un café associatif géré par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Barrois.

L'objectif est d'aider les étudiants à se fixer sur le territoire pour conserver les professionnels de santé.

d'Agglomération. C'est un investissement pour la collectivité entre 1,5 et 2 millions d'euros par Maison de Santé.

- **Financer le projet.** C'est un financement singulier en raison de la particularité de la structure qui est un groupement de médecins. L'État, l'ARS, et les collectivités comme la Communauté d'Agglomération interviennent dans le financement.

- **Définir la forme juridique.** Dans cette

définition, de nombreuses options sont possibles, comme les SCI, SCP ou SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires). Mais il est nécessaire d'étudier la structure juridique en fonction du projet des professionnels de santé la plus juste.

La Communauté d'Agglomération et ses élus accompagnent les professionnels de santé tout au long de ce processus. Les élus

5. Favoriser l'accueil des internes pour encourager l'installation sur le territoire.

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a mis en place, et ce depuis l'année dernière, des journées spécifiques pour l'accueil d'internes sur le territoire. Il s'agit de mieux les accueillir et leur faire découvrir tous les atouts de notre territoire.

La Communauté d'Agglomération a accueilli de mai à fin octobre 2021 :

- 14 internes en stage sur le Centre Hospitalier ;
- 1 interne sur le Centre Hospitalier Spécialisé ;
- 17 internes en stage ambulatoire sur le Pays Barrois dont 15 avec, au moins, un jour par semaine de stage sur la Communauté d'Agglomération.

De novembre 2021 à avril 2022 :

- 8 internes en stage sur le Centre Hospitalier ;
- 14 internes en stage ambulatoire sur le Pays Barrois dont 12 avec au moins un jour par semaine de stage sur la Communauté d'Agglomération.

6. Le nouvel EHPAD « La Sapinière » accueille et développe de nouvelles technologies dans le domaine de la santé.

Dans un souci d'offre de santé complet, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud et la Ville de Bar-le-Duc, se



sont engagées dans le dispositif national E-Meuse Santé. Ainsi, il a été décidé d'équiper l'EHPAD « La Sapinière » d'un bureau de télémedecine qui profite à la fois aux résidents et aux habitants du territoire.

Ainsi, à l'EHPAD « La Sapinière », l'utilisation d'un laboratoire portatif de poche pour les analyses de sang est moins invasif pour les résidents que la prise de sang habituelle, et les résultats sont reçus instantanément. Un gain de temps

important lorsqu'il faut réajuster le traitement des patients. Une manière aussi de désengorger les médecins traitants. L'utilisation de ces nouvelles technologies est aussi un moyen d'attirer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire, médecins et infirmiers.

La téléconsultation a été lancée fin 2021 sur la Maison de services au public (MSAP) France Services de Ligny-en-Barrois avec succès.



BUDGET 2022

Le budget primitif de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a été adopté par les élus communautaires le 7 avril dernier.

Compte tenu de la grave crise sanitaire qui nous affecte encore, l'élaboration de ce budget a été particulièrement difficile à équilibrer pour des raisons diverses :

- crise économique liée à la crise sanitaire ;
- suppression de la taxe d'habitation non compensée intégralement par l'État contrairement aux promesses ;
- diminution des aides de l'État et tout particulièrement, de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) ;
- nouvelles charges imposées arbitrairement par l'État, comme la gestion des eaux pluviales ;

- forte inflation à prévoir pour 2022 « entre 4 et 5 % » ;

- augmentation de la valeur du point d'indice de nos personnels annoncée pour l'été prochain.

Les élus et les services communautaires ont réalisé des efforts dans leurs compétences respectives pour compenser les manques de recettes et les nouvelles charges par des économies sur les dépenses liées au fonctionnement général de l'Agglomération. Malheureusement, afin de ne pas remettre en cause les services à la population, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud n'a pas eu d'autre choix que de créer, à son grand regret, une taxe foncière à hauteur de 2 points. Cet effort va permettre

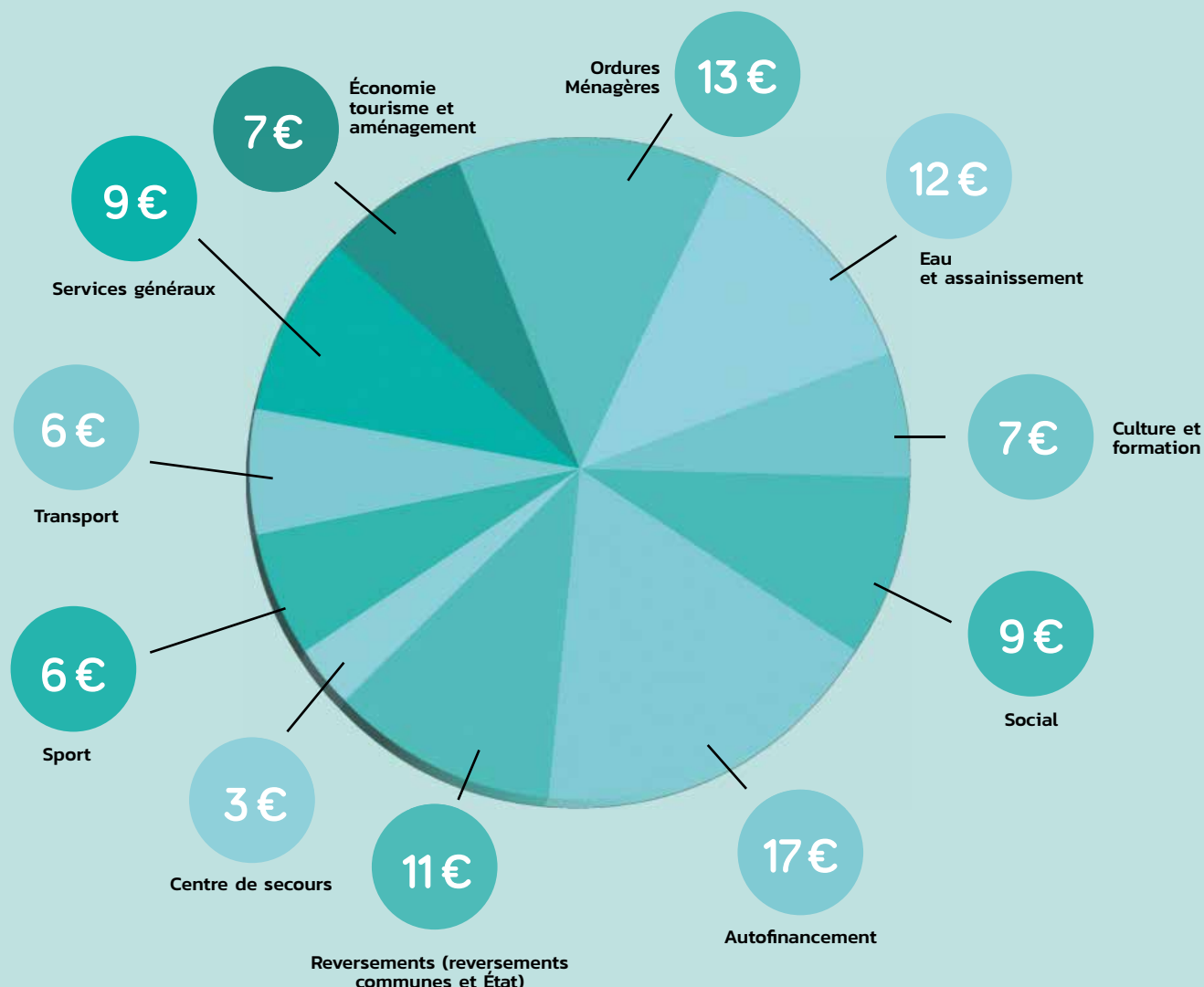
de maintenir une capacité d'auto-financement tout juste suffisante pour assurer un fonctionnement normal des services de la Communauté d'Agglomération.

L'équilibre ainsi trouvé du budget primitif 2022, deuxième budget de la nouvelle mandature, permettra d'engager dans les années à venir un ambitieux programme d'investissements permettant d'accroître l'attractivité de notre territoire et de répondre aux attentes de nos concitoyens.



Bernard DELVERT
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération en charge des finances et de l'administration générale.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 100 EUROS



L'AGGLO À VOS CÔTÉS

LES PRINCIPALES RECETTES DU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MEUSE GRAND SUD



Impôts locaux

Dont impôts payés par les ménages

- Taxe foncière
- TH sur résidences secondaires (dont impôts payés ménages)
- TEOM
- Fraction de TVA nationale

Dont impôts payés par les entreprises

- CFE
- CVAE
- TASCOM
- IFER
- Versement mobilité

17 317 000

euros prévus en 2022



Tarification des services

- Redevance spéciale OM
- Tarif eau
- Tarif assainissement
- Tarif Agglomération : centre nautique, CIM...
- Tarif CIAS : portage repas, multi-accueil...

10 910 000

euros prévus en 2022



Dotation État, communes et ressources propres

- Participations des communes
- Dotation État
- Autofinancement

11 043 000

euros prévus en 2022

CES TROIS RESSOURCES REPRÉSENTENT :

88,56%
DES RECETTES RÉELLES

AUTRES RECETTES

Subventions reçues par des financeurs sur différents domaines d'activités.
Loyers perçus, remboursement des frais de personnel, amortissement des subventions.

LE BUDGET DE L'AGGLO EN 2022 C'EST :

TOTAL

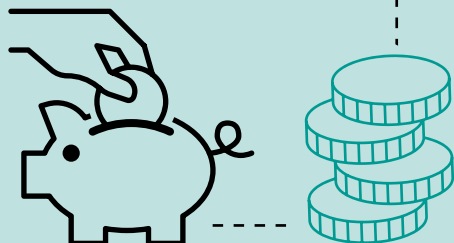
63,48 M€

FONCTIONNEMENT

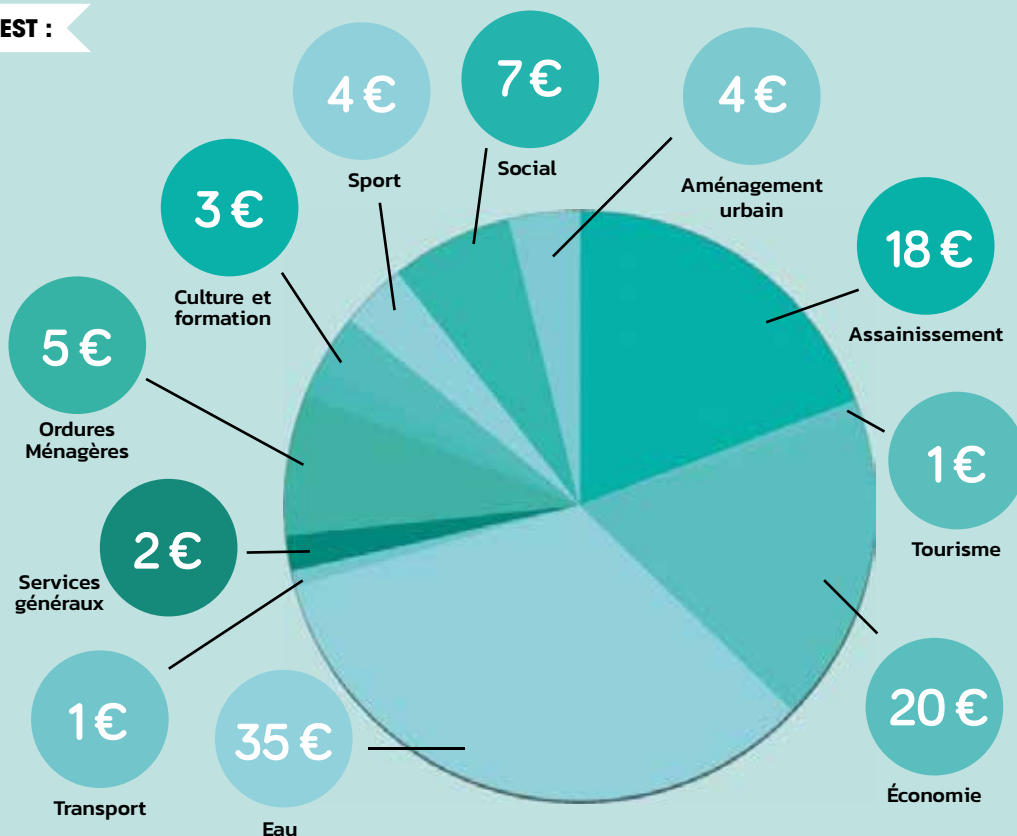
44,34 M€

INVESTISSEMENT

19,14 M€



RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 100 EUROS



La Fondation du patrimoine, un acteur majeur de l'attractivité du territoire

La Fondation du patrimoine est un acteur essentiel de la sauvegarde du bâti ancien en aidant les propriétaires à financer les travaux. Elle est particulièrement dynamique dans notre région où elle contribue à préserver la typicité du patrimoine local et à développer l'attractivité du territoire.

Le patrimoine bâti est l'un des éléments de l'identité d'un territoire, son attrait, son charme avec des édifices comme des châteaux et églises, mais aussi des granges à l'architecture typique d'une région, la halle d'un village, les maisons anciennes de cité médiévale.

Le temps n'épargne personne, même pas les plus majestueux bâtis ou plus discrets, et

il faut l'investissement de passionnés pour sauvegarder ces témoins de savoir-faire anciens, parfois disparus, et de toutes les belles histoires qui vont avec. La Fondation du patrimoine, organisme à but non lucratif reconnu d'utilité publique, aide les propriétaires, qu'il s'agisse de particuliers, de collectivités ou d'associations, à financer leurs travaux patrimoniaux.

L'association existe depuis vingt ans et agit sur le terrain pour aider à la restauration des monuments inscrits ou classés aux Monuments historiques ainsi que le patrimoine. Le label reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble privé non protégé au titre des Monuments

historiques, bâti ou non bâti (parcs et jardins) selon qu'il soit :

- situé dans les zones rurales, bourgs et petites villes de moins de 20 000 habitants ;
- situé en Site Patrimonial Remarquable (SPR) ;
- situé en site classé au titre du code de l'environnement.

L'attrait d'un territoire est aussi constitué par la richesse de son patrimoine bâti comme par des châteaux, des églises, des maisons anciennes de cité médiévale, des édifices qui contribuent au charme d'un territoire.

Le but est de préserver et de transmettre.

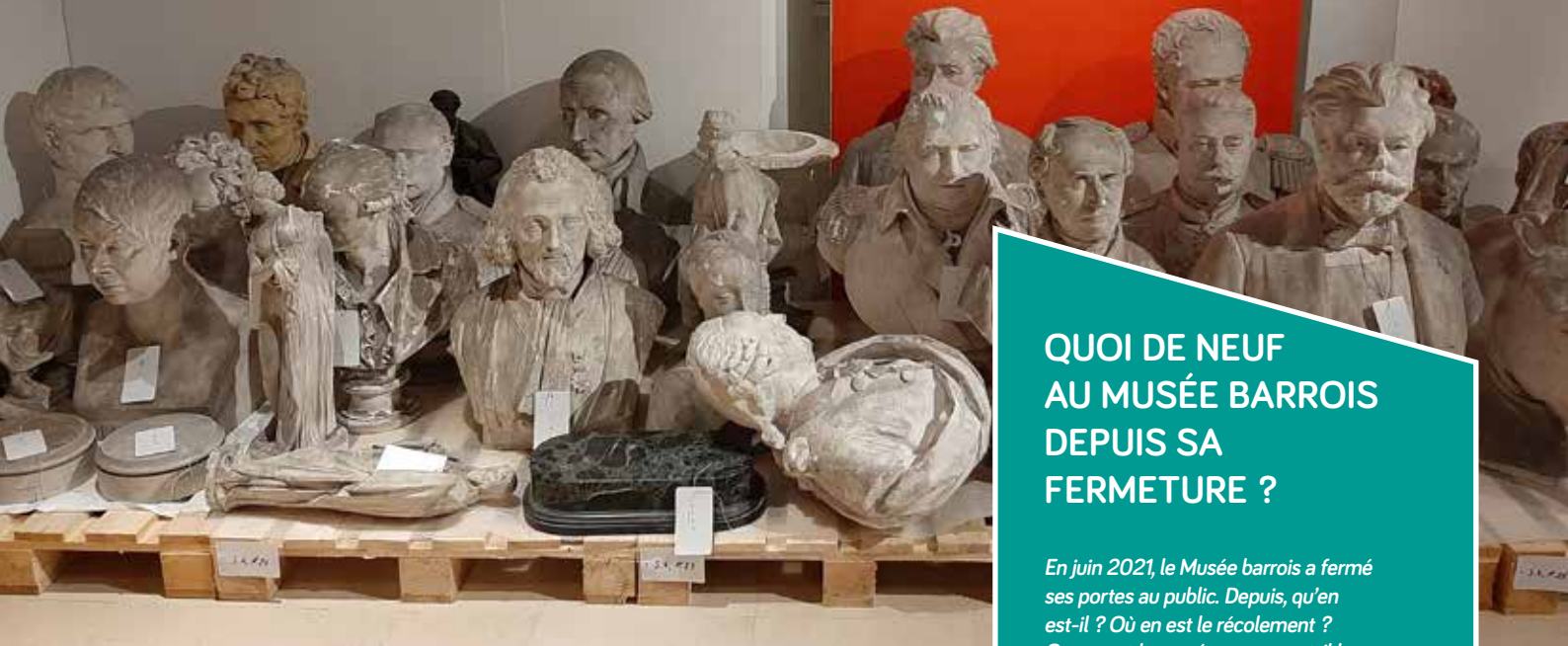
Vous souhaitez restaurer l'extérieur de votre patrimoine ? Pour être éligible, il faut être propriétaire, le sujet doit avoir un intérêt patrimonial, les travaux non débutés et le bien doit être visible depuis la voie publique ou accessible au public.

Déductions fiscales et subventions

Concrètement, les propriétaires privés bénéficiant du label Fondation du patrimoine peuvent déduire de leur revenu imposable 50 % du montant des travaux. Si le montant de l'impôt sur le revenu est inférieur à 1 300 euros, une aide directe est prévue, sous la forme d'une subvention. Pour les projets portés par des collectivités publiques ou des associations, une souscription publique est ouverte (dons déductibles de l'impôt sur le revenu à 66 %). Si elle atteint un certain seuil (entre 5 et 10 % du montant des travaux), une subvention supplémentaire de 20 % est accordée. Le financement est principalement assuré par l'État, le Conseil régional, le mécénat et les adhésions. Les Conseils départementaux peuvent également apporter une contribution complémentaire.



**INFORMATIONS ET DOSSIERS
DE DEMANDE DE LABEL DISPONIBLES SUR
WWW.FONDATION-PATRIMOINE.ORG**



QUOI DE NEUF AU MUSÉE BARROIS DEPUIS SA FERMETURE ?

En juin 2021, le Musée barrois a fermé ses portes au public. Depuis, qu'en est-il ? Où en est le récolement ? Comment le musée conserve-t-il le lien avec les publics ? Point d'étape.

Depuis le début de l'année 2021, près de 3 000 objets ont été récolés : chacun est pointé dans les registres d'inventaire, dépoussiéré, mesuré, photographié et un constat d'état est réalisé. Toutes ces données sont ensuite intégrées au logiciel de gestion des collections. Ainsi, les militaria, les objets d'arts extra-européens, les sculptures et le mobilier sont passés dans les mains des agents du musée. Depuis mars 2022, ils s'attellent à récolement les collections archéologiques, évaluées à près de 3 000 items.

En parallèle, l'équipe du Musée barrois poursuit ses activités de médiation « hors-les-murs ». Ainsi, pendant les vacances scolaires, grâce aux ateliers des Petits Ligier, les artistes en herbe découvrent les collections du musée et le patrimoine de la ville dans les centres sociaux de Bar-le-Duc. Les adultes, eux, peuvent à nouveau suivre les conférences mensuelles, à la salle des fêtes ou à la salle Couchot. Le service éducatif se déplace dans les classes, sur tout le territoire et au-delà, pour des animations en lien avec les projets de classe et ceux montés dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel. Des animations sont aussi proposées aux publics éloignés de la Culture (EHPAD, IME, groupes du CIAS).

Des partenariats sont développés avec des institutions extérieures (ACB, Scène nationale) et des services de la collectivité pour exposer des œuvres du musée. Ainsi, des expos-dossiers sont montées à la médiathèque Jean-Jeukens et, tout l'été, une exposition de reproductions sur le thème de l'eau est visible à la piscine de Bar-le-Duc.

La Culture, l'Agglo et vous !

En vue d'élaborer son projet culturel de territoire, la Communauté d'Agglomération a missionné le cabinet ABCD CULTURE pour une étude qui se déroulera sur les dix prochains mois.

Tout le monde pratique une activité culturelle : radio, télévision, musique, histoire et patrimoine (matériel - architecture, objets, mais aussi immatériel - légendes, traditions, gastronomie...).

Le premier volet de l'étude vise à dégager une vue globale de ce qui constitue la Culture dans nos communes :

- les structures, infrastructures bâtimementaires et les réseaux culturels existants ;

- les offres culturelles et les services rendus aux administrés ;
- les acteurs culturels du territoire et les pratiques culturelles des habitants.

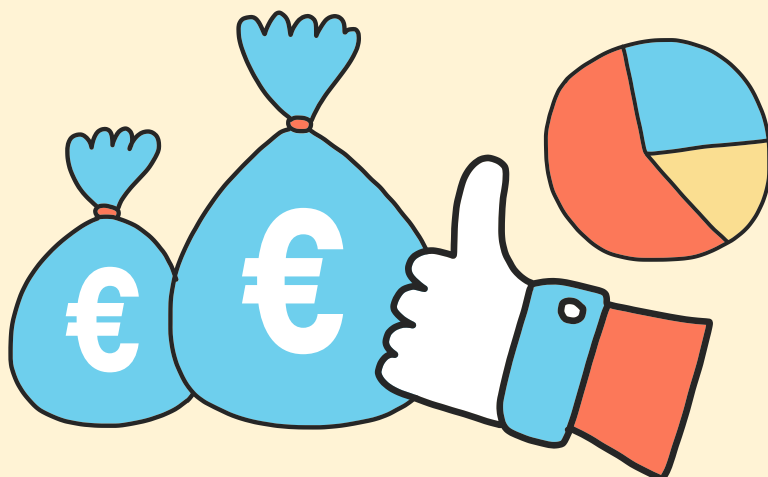
Ces trois composantes constituent le socle commun à partir duquel une politique culturelle peut être établie et adaptée en fonction des caractéristiques du territoire.

Une étude des pratiques culturelles des habitants va être lancée. Elle vise à mieux connaître les usages et les attentes, les envies de chacun afin d'adapter au mieux les futures offres des services. Ceci à partir d'un questionnaire qui sera disponible en ligne, sur le site de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, et diffusé sous format papier dans les mairies.

Le bureau d'études se déplacera également dans les communes pour échanger avec vous. Les personnes habilitées peuvent vous présenter leur carte d'identité en complément de cette accréditation. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous voudrez bien leur réserver.



C'est quoi le budget ?



Comment définir un budget ?

Un budget, c'est lorsque tu prévois tes dépenses en fonction de l'argent que tu gagnes (ton argent de poche). Il y a des dépenses qui sont régulières (les factures par exemple) et d'autres qui sont occasionnelles ou exceptionnelles (les sorties au cinéma ou l'achat de cadeaux). Pour équilibrer ton budget, tu dois gagner au moins autant que ce que tu dépenses.

Les principes du budget ?

Pour faire simple, le concept repose sur trois principes :

- les entrées d'argent ;
- les sorties d'argent ;
- l'argent restant (la différence).

Le principe mathématique est simple : si on dépense plus que ce que l'on reçoit, on a un problème à la fin du mois. Le tableau « argent restant » ne doit donc pas afficher de chiffre négatif.

Comment répartir l'argent ?

L'argent reçu est réparti en plusieurs postes : certaines dépenses correspondent à des besoins indispensables (se nourrir, s'habiller) et d'autres représentent plutôt des envies destinées à se faire plaisir et à se rendre la vie plus agréable. Essaie de faire la différence entre les deux et garde en mémoire qu'il faut répondre à ses besoins avant de satisfaire ses envies !

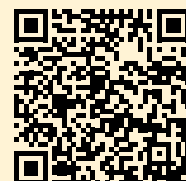
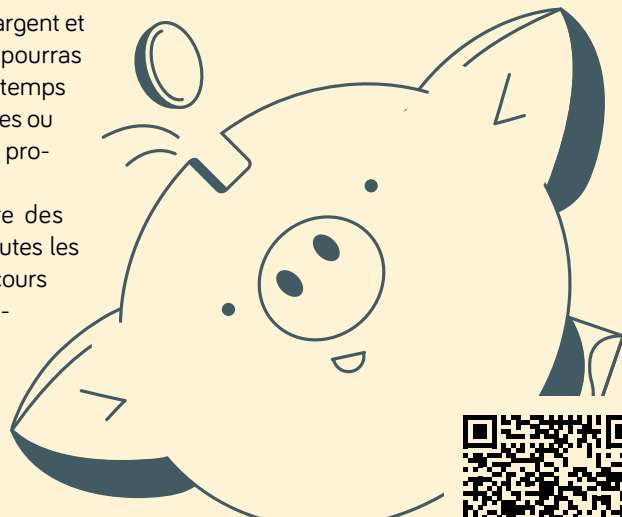
Comment faire pour ne pas dépasser son budget ?

N'oublie pas ces règles !

- lorsque tu as envie de faire un achat important qui correspond à une envie réelle, ne dépense pas ton argent pour des « petites

dépenses superflues » (sorties, musique, films...). Tu pourras ainsi te faire plaisir dès que tu auras mis assez d'argent de côté ;

- Il faut éviter de céder à toutes ses envies, surtout celles dictées par la publicité et par la mode. La publicité est faite avant tout pour vendre et créer chaque jour de nouvelles envies ;
- Tu peux faire de bonnes affaires et dépenser moins si tu changes ta façon de consommer. Par exemple, profite des périodes de soldes ;
- Tu ne peux pas acheter tout ce dont tu as envie ! Il faut faire des choix et rester raisonnable. Avant d'acheter, réfléchis bien et demande-toi s'il s'agit d'une envie passagère ou d'un réel besoin ;
- Si tu regrettes un achat récent (moins de 30 jours), tu peux en général te faire rembourser ou l'échanger dans le magasin où l'achat a été effectué ;
- Pour apprendre à contrôler tes envies et à bien gérer ton argent, détermine ton propre budget à l'aide d'un tableau. Tu inscris régulièrement tes rentrées et tes sorties d'argent et grâce à cet outil, tu pourras ainsi prévoir dans le temps d'éventuelles dépenses ou économiser pour un projet particulier ;
- Si tu souhaites faire des économies, vérifie toutes les dépenses faites au cours du mois et identifie celles dont tu peux te passer. Cela te permettra de faire plus attention le mois suivant.



Pour bien gérer ton argent de poche, scannes ce QR Code et télécharges le modèle.

Horaires d'ouverture

CENTRE NAUTIQUE DE BAR-LE-DUC

Pendant l'été du 4 juillet au 28 août

Tél. 03 29 79 09 06

MARDI de 11h à 13h30 et de 14h30 à 19h

MERCREDI de 11h à 13h30 et de 14h30 à 19h

JEUDI de 11h à 13h30 et de 14h30 à 19h

VENDEREDI de 11h à 13h30 et de 14h30 à 19h

SAMEDI de 11h à 13h30 et de 14h30 à 19h

DIMANCHE de 9h à 13h

CENTRE NAUTIQUE DE LIGNY-EN-BARROIS

Pendant l'été du 4 juillet au 28 août

Tél. 03 29 78 43 15

MARDI de 11h à 13h et de 15h à 19h15

MERCREDI de 11h à 13h et de 15h à 19h15

JEUDI de 11h à 13h et de 15h à 19h15

VENDEREDI de 11h à 13h et de 15h à 19h15

SAMEDI de 10h à 13h30 et 14h30 à 19h15

DIMANCHE de 9h à 13h00

Attention :

Les piscines sont fermées les jours fériés

Il n'y a pas de protocole sanitaire à date de publication

LE MUSÉE BARROIS

En raison du chantier de récolement et de travaux sur le bâtiment, le Musée barrois est fermé au public pour une durée indéterminée. Suivez l'actualité du musée sur sa page Facebook : Musée barrois.

Durant l'été, le Musée barrois expose des reproductions d'œuvres à la piscine de Bar-le-Duc, sur le thème de l'eau : exposition «Le Musée barrois les pieds dans l'eau», jusqu'au 4 septembre (horaires et tarifs de la piscine de Bar-le-Duc).

MÉDIATHÈQUE JEAN JEUKENS

Tél. 03 29 79 09 38

MARDI de 13h30 à 18h

MERCREDI de 10h30 à 18h

JEUDI de 13h30 à 18h

VENDEREDI de 13h30 à 18h

SAMEDI de 10h à 17h

ATTENTION pour la période du 19 juillet au 13 août

Mardi, jeudi et vendredi : 9h30 à 12h30

Mercredi et samedi : 10h à 17h

MÉDIATHÈQUE DE LIGNY-EN-BARROIS

MARDI de 16h à 18h

MERCREDI de 10h à 12h et de 14h à 18h

JEUDI de 16h à 18h

VENDEREDI de 10h à 12h et de 16h à 18h

SAMEDI de 10h à 12h et de 14h à 17h

ATTENTION pour la période du 19 juillet au 13 août

Mardi, jeudi, vendredi : 10h à 12h

Mercredi et samedi : 10h à 12h et 14h à 17h

Service Environnement Ordures Ménagères Hydraulique

Tél. 03 29 78 29 77 - tri.selectif@meusegrandsud.fr

LUNDI 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

MARDI 8h30 à 12h

MERCREDI 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

JEUDI 8h30 à 12h

VENDEREDI 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

SORTIE DES POUBELLES

Les bacs d'ordures ménagères ou de tri sont à sortir pour 19h, les poignées des bacs côté route.

À NOTER

Les sacs de tri ne doivent servir qu'aux emballages à recycler. Ils sont disponibles à l'accueil de votre mairie ou des CIAS, au nombre d'un rouleau par foyer. Pour les administrations et professionnels, toute demande particulière de sacs jaunes nécessite de contacter le service Ordures Ménagères.

FACTURATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Actualisation d'un dossier d'ordures ménagères ou modification d'une facture => service facturation - 03 29 78 29 77.

Paiement d'une facture, demande d'échéancier, relance :

voir avec la Trésorerie Principale - 03 29 79 23 01.

Les déchèteries

(du 1^{er} avril au 31 octobre)

Bar-le-Duc

LUNDI de 13h30 à 18h30

MARDI / MERCREDI

de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

JEUDI de 13h30 à 18h30

VENDEREDI / SAMEDI

de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

DIMANCHE de 9h à 12h

Ligny-en-Barrois

Fermée le lundi

MARDI / MERCREDI

de 13h30 à 18h

JEUDI / VENDEREDI / SAMEDI

de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

DIMANCHE

de 9h à 12h

Ressourcerie de Bar-le-Duc face à la déchèterie

DU MARDI AU VENDEREDI

de 13h à 17h

SAMEDI

de 9h à 12h et de 13h à 17h

LA BARROISE

Retrouvez l'ensemble des événements organisés à La Barroise sur :

www.meuserandsud.fr/labarroise

Si vous souhaitez organiser

un événement à La Barroise,

contactez : culture@barleduc.fr

Pour suivre l'actualité du centre nautique, de la médiathèque, du musée et de La Barroise, vous pouvez consulter le site Internet : www.meusegrandsud.fr dans la rubrique VIVRE/VOS LOISIRS et dans la rubrique LA BARROISE.

📍 Meuse Grand Sud

QUE PENSENT LES HABITANTS DE LEUR
AGGLOMÉRATION ?

85 %

85% des habitants de l'Agglomération
Meuse Grand Sud sont satisfaits du patrimoine

"Très beau patrimoine historique et nombreux
services (piscines, médiathèques, centre socio-
culturels, cinéma, coiffeurs, bars, restaurants,
marché couvert, transports, etc)"

Habitante de 29 ans - Bar-le-Duc

ET VOUS ?

L'Agglomération vous invite à donner votre avis sur :



[https://www.monaviscitoyen.fr/
agglomeration/bar-le-duc-sud-meuse/donner-mon-avis](https://www.monaviscitoyen.fr/agglomeration/bar-le-duc-sud-meuse/donner-mon-avis)